

**LANCEMENT D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT  
PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES D'UN MONTANT D'ENVIRON 330M€  
DANS LE CADRE DU PLAN DE SAUVEGARDE DE TECHNICOLOR**

- **Parité** : 43 actions nouvelles pour 6 actions existantes
- **Prix unitaire de souscription** : 2,98 euros par action nouvelle
- **Période de négociation des droits préférentiels de souscription** : du 7 août au 9 septembre 2020 (inclus)
- **Période de souscription des actions nouvelles** : du 11 août 2020 au 11 septembre 2020 (inclus)
- **Garantie** : opération garantie à 100% par les créanciers du Prêt à Terme B et du RCF par compensation avec les créances du Prêt à Terme B et du RCF

**Paris (France), 5 août 2020** – [Technicolor](#) (Euronext Paris : TCH; OTCQX: TCLRY) (la « **Société** ») annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (« **DPS** ») des actionnaires d'un montant brut maximum, prime d'émission incluse, de 329.999.999,90 euros (l'« **Augmentation de Capital avec DPS** »).

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre du plan de sauvegarde financière accélérée approuvé le 5 juillet 2020 par le comité des établissements de crédit et assimilés de la Société et arrêté le 28 juillet 2020 par le Tribunal de Commerce de Paris (le « **Plan de Sauvegarde** ») dont les principales opérations de restructuration et de refinancement sont les suivantes :

- l'apport d'un nouveau financement d'un montant d'environ 420 millions d'euros (net de frais et de commissions) pour les besoins de la poursuite du plan stratégique 2020-2022 (mis à jour de l'impact Covid-19), du financement des opérations courantes du Groupe et pour le refinancement intégral du prêt-relais d'un montant de 110 millions de US dollars exigible le 31 juillet 2020 (le « **Nouveau Financement** »), étant précisé qu'en contrepartie de l'apport du Nouveau Financement, les prêteurs au titre du Nouveau Financement se verront attribuer gratuitement 17.701.957 bons de souscription d'actions (les « **BSA Nouveau Financement** ») exerçables pendant une période de 3 mois, donnant droit à souscrire à un nombre maximum de 17.701.957 actions nouvelles, au prix d'un centime d'euro (0,01 euro) par action nouvelle (sans prime d'émission) et représentant environ 7,5% du capital de la Société après Augmentation de Capital avec DPS, Augmentation de Capital Réservée (tel que ce terme est défini ci-après) mais avant exercice des BSA Actionnaires (tel que ce terme est défini ci-après).



Par ailleurs, diverses sûretés et garantie de la Société ont été et seront consenties en garantie du Nouveau Financement et, notamment, des fiducies-sûretés sur Tech 7 et Gallo 8, filiales de la Société, qui detiendront la quasi-totalité des actifs du Groupe ;

- le réaménagement de 45,2% des créances dues par la Société au titre (i) du contrat de crédit d'environ 1 milliard d'euros en date du 6 décembre 2016 (le « **Prêt à Terme B** ») et (ii) de l'accord de crédit renouvelable de 250 millions d'euros conclu le 21 décembre 2016 (le « **RCF** », et avec le Prêt à Terme B, les « **Contrats de Crédit** ») (les « **Créances** ») au sein de nouvelles lignes à terme d'un montant équivalent à 572 millions d'euros en principal, à échéance le 31 décembre 2024 et l'octroi en garantie de nouvelles sûretés sur les actifs du Groupe et d'une garantie personnelle ; et
- l'apurement significatif de l'endettement du Groupe, à hauteur du solde des Créances non réaménagées d'un montant équivalent à 660 millions d'euros, via (i) un remboursement et/ou conversion en actions, au pair, dans le cadre de l'Augmentation de Capital avec DPS qui est pour rappel garantie à 100% par les titulaires de Créances par voie de compensation de créance et (ii) une conversion en actions dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des titulaires de Créances, d'un montant brut, prime d'émission incluse, de 329.999.996,60 euros, via l'émission de 92.178.770 actions nouvelles au prix unitaire de 3,58 euros à souscrire exclusivement par compensation, au pair, avec le solde des Créances non réaménagées (l' « **Augmentation de Capital Réserve** »);
- par ailleurs, afin de donner la possibilité aux actionnaires de la Société de se reluer et de bénéficier d'un éventuel retournement et création de valeur à long terme du Groupe, l'émission et l'attribution gratuite à l'ensemble des actionnaires de la Société, inscrits en compte au moment du détachement du DPS, de 15.407.114 bons de souscription d'actions (les « **BSA Actionnaires** »), à raison d'un (1) BSA Actionnaire pour une (1) action existante, et cinq (5) BSA Actionnaires donnant droit à souscrire quatre (4) action nouvelles, susceptibles de donner lieu à l'émission d'un nombre maximum de 12.325.691 actions nouvelles, au prix de 3,58 euros par action nouvelle et représentant environ 5,5% du capital de la Société après Augmentation de Capital avec DPS, Augmentation de Capital Réserve et exercice des BSA Nouveau Financement et BSA Actionnaires.

### **Principales modalités de l'Augmentation de Capital avec DPS**

L'Augmentation de Capital avec DPS donnera lieu à l'émission d'un nombre maximum de 110.738.255 actions ordinaires nouvelles (les « **Actions Nouvelles** ») au prix unitaire de 2,98 euros, prime d'émission incluse, soit un montant brut maximum de de 329.999.999,90 euros.

Chaque actionnaire de la Société recevra le 7 août 2020 un DPS par action enregistrée comptablement sur son compte-titres (après clôture de la séance de bourse) le dernier jour comptable précédant la date d'ouverture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription, soit à l'issue de la



journée comptable du 6 août 2020, selon le calendrier indicatif. Les actions existantes seront ainsi négociées ex droit à compter du 7 août 2020.

6 DPS donneront droit de souscrire, à titre irréductible, à 43 Actions Nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale chacune, à un prix de souscription par Action Nouvelle de 2,98 euros (soit 0,01 euro de valeur nominale et 2,97 euro de prime d'émission).

Le détachement du DPS ayant lieu le 7 août 2020, le cours de clôture de l'action de la Société du 6 août 2020 sera utilisé par Euronext Paris S.A. comme cours de référence pour le calcul de la valeur théorique de l'action ex-droit ainsi que pour le calcul de la valeur théorique du DPS.

L'Augmentation de Capital avec DPS sera ouverte au public uniquement en France.

### **Calendrier indicatif**

La période de négociation des DPS s'étendra du 7 août au 9 septembre 2020 (inclus). Il ne sera plus possible d'acheter ou de vendre des DPS après clôture de la séance de bourse du 9 septembre 2020.

La période de souscription aux Actions Nouvelles s'étendra du 11 août au 11 septembre 2020 (inclus).

Les DPS non exercés deviendront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 11 septembre 2020 à la clôture de la séance de bourse.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations des Actions Nouvelles sont prévus pour le 22 septembre 2020.

### **Engagements et intentions de souscription**

BPI, qui détient 7,58% du capital social de la Société à la date du Prospectus, s'est engagée de manière irrévocable, en sa qualité d'actionnaire, à souscrire à titre irréductible 8.370.251 Actions Nouvelles par exercice de l'intégralité de ses DPS.

Conformément au Plan de Sauvegarde, les titulaires de Créances se sont engagés de manière irrévocable, chacun au prorata de sa quote-part dans les Créances devant être remboursées ou converties dans le cadre de l'Augmentation de Capital avec DPS (sauf autre accord de répartition entre les Créanciers), dans le cas où à l'issue de la période de souscription, l'ensemble des souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'auraient pas absorbé la totalité de l'Augmentation de Capital avec DPS, à souscrire la partie non souscrite de l'Augmentation de Capital avec DPS (soit un nombre total maximum de 110.738.255 Actions Nouvelles) par compensation avec leurs Créances pour un montant global maximum (prime d'émission incluse) de 329.999.999,90 euros.

La Société n'a pas connaissance des intentions des autres actionnaires ou des membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance.



### **Engagements d'abstention et de conservation**

La Société a consenti un engagement d'abstention et de conservation pendant une période de 180 jours calendaires suivant le règlement-livraison de l'opération, sous réserve de certaines exceptions.

### **Utilisation du produit**

Le montant de la souscription de l'Augmentation de Capital avec DPS sera intégralement affecté au remboursement des Créances non réaménagées et non converties à hauteur d'un montant maximum de 330 millions d'euros.

### **Calendrier indicatif relatif aux BSA Actionnaires**

La Société rappelle le calendrier indicatif prévu pour l'attribution et l'admission à la négociation des BSA Actionnaires sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Les BSA Actionnaires seront émis et attribués gratuitement, selon le calendrier indicatif, le 22 septembre 2020 aux actionnaires justifiant d'une inscription en compte de leurs actions le 7 août 2020 selon le calendrier indicatif. Les BSA Actionnaires seront admis aux négociations sur Euronext Paris à compter du 22 septembre 2020 selon le calendrier indicatif. L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que la valeur théorique du BSA Actionnaire sera détachée de l'action de la Société le 10 août 2020 à l'ouverture, alors que la première cotation du BSA n'aura lieu que le 22 septembre 2020 : en cas de fluctuation significative du cours de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris entre le 7 août 2020 et le 21 septembre 2020, la valeur théorique de première cotation du BSA pourrait différer de sa valeur de détachement.

### **Avertissement**

*Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y aura pas de vente de titres, dans quelque juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illicite avant l'enregistrement ou la reconnaissance en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'une telle juridiction. Aucune communication ni aucune information relative à cette opération ne peut être diffusée au public dans une juridiction où un enregistrement ou une approbation est requis. L'émission, la souscription ou l'achat des actions de Technicolor peuvent être soumis à des restrictions légales ou réglementaires spécifiques dans certaines juridictions. Technicolor n'assume aucune responsabilité en cas de violation de ces restrictions par une toute personne.*

*Le présent communiqué, les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières de Technicolor en Australie, au Canada, au Japon ou aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autres pays dans lesquels une telle offre ou sollicitation serait interdite.*

*La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes*



*physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.*

*Ce communiqué est une communication à caractère promotionnelle et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la Directive Prospectus 2003/71/CE (le « **Règlement Prospectus** »).*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autre que la France et s'agissant du Royaume-Uni, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres concernés ou au Royaume-Uni. Par conséquent, toute offre de valeurs mobilières de Technicolor ne pourra être réalisée dans l'un ou l'autre des Etats membres ou au Royaume-Uni, (i) qu'au profit d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus ; ou (ii) dans toute autre hypothèse dispensant Technicolor de publier un prospectus conformément à l'article 1(4) du Règlement Prospectus.*

*Ce document ne constitue pas et ne fait partie d'aucune offre ou invitation à acquérir ou souscrire des valeurs mobilières sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique. S'agissant des Etats-Unis, les valeurs mobilières de Technicolor n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au sens de la loi sur les valeurs mobilières des États-Unis d'Amérique, telle que modifiée (U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié, désigné ci-après le « **U.S. Securities Act** ») et Technicolor n'a pas l'intention de faire une offre au public de ses valeurs mobilières sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières de Technicolor ne peuvent être offertes, vendues, exercées ou livrées sur le territoire des États-Unis d'Amérique, tel que défini par le Règlement S de l'U.S. Securities Act, sauf exemption aux obligations d'enregistrement ou dans le cadre d'opérations non soumises aux obligations d'enregistrement de l'U.S. Securities Act ou de toute autre réglementation régissant les valeurs mobilières dans un Etat.*

### **Déclarations Prospectives**

*Ce communiqué de presse contient certaines déclarations qui constituent des « déclarations prospectives », y compris notamment les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les anticipations et convictions actuelles de l'équipe dirigeante et sont soumises à un certain nombre de risques et incertitudes, en conséquence desquels les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévisionnels évoqués explicitement ou implicitement par les déclarations prospectives ; pour obtenir plus d'informations sur ces risques et incertitudes, vous pouvez consulter les documents déposés par Technicolor auprès de l'Autorité des marchés financiers et, notamment, le Prospectus.*

technicolor



**A propos de Technicolor :**

[www.technicolor.com](http://www.technicolor.com)

**Relations Investisseurs**

Christophe le Mignan: +33 1 88 24 32 83

[Christophe.lemignan@technicolor.com](mailto:Christophe.lemignan@technicolor.com)